

2

LES FICHES
PRATIQUES



Geai & chênes

Une coévolution
réussie



hautsdefrance.cnpf.fr

Récolte automnale : 4 glands
sont déjà dans le jabot de ce Geai



Un corvidé bavard et bruyant

Garrulus glandarius... le nom scientifique du Geai des chênes résume en deux mots le comportement et la relation de cet oiseau avec son environnement.

Garrulus, en latin, signifie bavard, babillard, qui gazouille... *glandarius* est plus explicite puisqu'il se rapporte directement au fruit des chênes et signifie " qui produit des glands ".

Ce passereau de la singulière famille des Corvidés, en partage

les facultés cognitives : Corbeaux, Corneilles et Choucas étant connus pour leur Q.I. relativement élevé.

Son registre vocal est particulièrement étendu, en raison de remarquables talents d'imitateur. Se faisant parfois passer pour un prédateur (Buse, Autour, Chouette hulotte), il leurre de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères, Écureuil et Chevreuil, notamment.

Ce guetteur des bois donne également l'alerte aux autres habitants de la chênaie, quand un danger s'approche : prédateur, intrus... il est tout aussi capable de tromper son entourage par des cris d'alarme stridents ou ses

imitations. Toutes les ressources qu'il convoitait deviennent alors complètement accessibles puisque ses voisins et concurrents se sont enfuis.



Récolte, transport et thésaurisation

S'il mange des glands toute l'année, stocker de la nourriture est un comportement inné qui se manifeste surtout en automne, au moment de leur maturité (glandée). Testés avec le bec, il élimine les fruits parasités ou d'apparence fragile.

son bec (de 4 à 9 par vol). Le corvidé creuse alors de petits trous dans le sol, les dissimule aussi dans l'humus ou encore sous les feuilles, en s'assurant de l'absence de témoins, lors de ce rituel saisonnier. Il dépose de un à trois glands par cache.

Se constituant un peu partout des réserves, il les transporte dans son jabot et

Le Geai optimise ses trajets en remplissant son jabot

Son régime alimentaire est assez diversifié et varie selon la saison : baies, fruits, graines, larves et insectes, mais aussi nichées de petits passereaux, sans pour autant compromettre l'avenir des espèces aviaires concernées.

En France, il est classé comme "nuisible" mais c'est pourtant un reboiseur hors pair.

La raison tient au fait que le mets de choix du Geai des chênes est constitué de glands, qui représentent près de 50 % de ses ressources alimentaires.





© Nathalie Marechal IDF - CNPF



Sylviculteur malgré lui !

Sa mémoire visuelle n'étant pas infallible, l'oiseau ne retrouve plus une partie des quelque 4 à 5000 glands qu'il a cachés. Certains auteurs estiment qu'il en oublie au moins la moitié ! Les cachettes soigneusement sélectionnées et disséminées offrent des conditions favorables à la germination des glands et à la croissance des plantules. Cette remarquable relation Geai-Chêne est un facteur majeur du renouvellement, ainsi que de la colonisation des espaces ouverts et distants.

Cette relation mutualiste est issue d'une coévolution très ancienne dans laquelle le Chêne nourrit et héberge le Geai, ce dernier assurant la dissémination de ce feuillu à graines lourdes.

Le Geai apprécie également les châtaignes et les faïnes¹ disséminant également les essences qui les portent. Ce forestier malgré lui, de fait, favorise le rajeunissement de la forêt et la colonisation des espaces ouverts par les feuillus à faible potentiel de dissémination : Chênes, Hêtre, Châtaignier...



© Philippe Gaudry - CNPF

Glands en germination

Nuisible ou acteur de la biodiversité ?

Le Geai des chênes est une espèce classée comme "nuisible*" en France mais protégée en Belgique. Il mérite pourtant le titre de premier reboiseur européen, notamment parce qu'il a permis l'accélération de la colonisation de l'Europe par les Chênes, après la dernière glaciation (entre 13 000 et 7 000 ans avant notre ère). Ce sylviculteur mérite notre reconnaissance !

* La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 dite "loi biodiversité" a modifié cette terminologie : "nuisibles" a été remplacé par "animaux susceptibles d'occasionner des dégâts".

1 - Fruits du Hêtre